



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

CEP/AC.10/2005/4/Add.1
29 mars 2005

FRANÇAIS
Original: RUSSE

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation
de l'environnement

(Cinquième session, Genève, 2-3 juin 2005,
point 4 b) de l'ordre du jour provisoire)

**APPLICATION D'INDICATEURS DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT
DANS LES PAYS D'EUROPE ORIENTALE, DU CAUCASE
ET D'ASIE CENTRALE**

Additif I

**ACTIVITÉS MENÉES EN OUZBÉKISTAN EN VUE DE L'APPLICATION
D'INDICATEURS DE L'ÉTAT DE L'ENVIRONNEMENT**

Communication de la délégation ouzbèke

1. Les ministres de l'environnement de 51 pays (dont l'Ouzbékistan), réunis à Kiev en mai 2003 pour leur cinquième conférence, ont examiné et approuvé les principes directeurs relatifs à l'élaboration des rapports nationaux sur l'état et la protection de l'environnement.
2. Dans le document où sont énoncés ces principes, une large place est accordée au choix des indicateurs indispensables pour évaluer l'état de l'environnement, à l'emploi de technologies informatiques modernes pour préparer et diffuser les publications, à l'utilisation des rapports pour élaborer la politique environnementale et prendre des décisions qui ont une importance pour l'environnement, à l'accès du public aux informations contenues dans les rapports et aux méthodes d'évaluation de la qualité des rapports après leur publication.

3. L'élaboration d'indicateurs de l'état de l'environnement constitue pour l'Ouzbékistan une action hautement prioritaire en matière de protection du milieu naturel. Les indicateurs doivent être choisis en fonction de paramètres pour lesquels des observations ont été faites sur une période de cinq à dix années. En outre, les méthodes de calcul ou de mesure des indicateurs, la fréquence des observations ou des mesures et les autres paramètres doivent être arrêtés d'un commun accord afin que les résultats puissent servir à des analyses comparatives.

4. Un projet international relatif aux indicateurs pour la surveillance de l'état de l'environnement en Ouzbékistan a été élaboré et est en cours d'exécution. Le projet est un élément du programme pour la protection de l'environnement («Atrof-Muhit») qu'a établi le Gouvernement ouzbek et qu'appuie le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Il a pour principal objectif l'élaboration, sur la base des données d'expérience internationales et nationales existantes, d'un ensemble organisé d'indicateurs de l'état de l'environnement, le but étant d'améliorer le système de surveillance des paramètres écologiques et, à partir de là, de coordonner les activités de collecte des données, réalisées par différentes organisations gouvernementales et non gouvernementales, ainsi que la classification des indicateurs et la définition des modalités de leur établissement et de leur emploi.

5. Aux fins de l'établissement des indicateurs de l'état de l'environnement en Ouzbékistan, il a été tenu compte des données d'expérience et des recommandations de différents pays et organisations internationales. Le choix des indicateurs s'est fait principalement eu égard aux critères retenus par les experts de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU et de l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC), à savoir:

- a) Intérêt pour les priorités nationales en matière d'environnement;
- b) Liens avec la politique internationale de l'environnement;
- c) Mesurabilité;
- d) Existence de séries chronologiques;
- e) Pouvoir prévisionnel: capacité de contrôler l'efficacité des politiques de l'environnement;
- f) Rôle comme moyen de communication pour la sensibilisation du public à l'état de l'environnement;
- g) Fiabilité.

6. Eu égard aux conditions et exigences du projet et compte tenu des données d'expérience internationales disponibles et aux informations reçues du Centre d'hydrométéorologie près le Cabinet des Ministres, du Ministère de l'agriculture et de l'eau, du Ministère de la santé, des Comités d'État de la géologie et des ressources minérales, de la statistique et de l'environnement, des Instituts de botanique et de zoologie de l'Académie des sciences, de la Direction principale de la foresterie, du Comité d'État des terres et des sols et de l'Inspection nationale de la faune, de la flore et des réserves naturelles, 91 indicateurs ont été choisis, dont

68 ont été repris de la liste internationale recommandée aux pays de l'EOCAC, les 23 restant reflétant les particularités de la situation en Ouzbékistan.

7. Les indicateurs retenus ont été répartis comme suit entre les différents éléments de l'environnement et secteurs de l'économie qui sont prioritaires:

Air:	20
Eau:	25
Terres et sols:	14
Biodiversité:	8
Déchets:	9
Changements climatiques:	6
Secteur de l'énergie:	4

8. Eu égard aux particularités de l'Ouzbékistan, deux sections ont été ajoutées à cette liste, soit la mer d'Aral et la santé publique, comme suit:

Mer d'Aral: deux indicateurs;

Santé publique: cinq indicateurs.

9. Le Kazakhstan a entrepris d'établir des principes directeurs pour la surveillance des indicateurs retenus. Ces principes décrivent chaque indicateur en fonction du schéma suivant:

1. Description générale

- a) Code/sous-code;
- b) Description succincte;
- c) Unités de mesure;
- d) Ordre d'utilisation.

2. Rôle dans la politique de l'environnement

- a) Buts et utilisation de l'indicateur pour la prise de décisions;
- b) Accords internationaux dans le domaine considéré;
- c) Indicateurs, normes et directives nationaux et internationaux visant le domaine considéré.

10. Des délais de mise en application sont proposés pour chaque indicateur. Ces délais, qui ont été fixés de concert avec les exécutants potentiels, sont les suivants:

- Mise en application à court terme: 2005;
- Mise en application à moyen terme: 2007-2008;
- Mise en application à long terme: après 2010.

11. Les indicateurs retenus peuvent servir de base à l'évaluation de l'état de l'environnement en Ouzbékistan, à l'amélioration du système de surveillance et à l'optimalisation des indicateurs aux fins d'observations dans le cadre du système de surveillance de l'état de l'environnement, à la préparation des rapports nationaux sur l'état et la protection de l'environnement, compte tenu des données d'expérience à l'échelle mondiale et des normes internationales disponibles, à l'élaboration de la politique de l'environnement et à la prise de décisions.

12. Plusieurs difficultés ont surgi sur les plans de l'organisation, du financement et de la méthodologie au cours de l'exécution du projet. Parmi les problèmes rencontrés, il y a lieu de citer:

- La faible demande d'informations sur l'état de l'environnement aux fins de la prise de décisions administratives et de la définition de la stratégie de développement économique;
- Le caractère purement descriptif de l'évaluation de l'état de l'environnement et une mise en corrélation insuffisante de l'état de l'environnement, des charges de pollution sur le milieu naturel et des mesures à prendre;
- L'emploi d'un grand nombre d'indicateurs secondaires ou peu importants;
- Le manque de moyens financiers pour mener à bien les activités au titre du projet, pour compléter, publier et diffuser largement auprès des utilisateurs le document établissant les principes directeurs relatifs à l'application des indicateurs environnementaux aux fins de la surveillance de l'état de l'environnement en Ouzbékistan, et pour préparer, à l'aide de ce document, le rapport national sur l'état et la protection de l'environnement.

13. Afin que les indicateurs soient plus largement utilisés à l'avenir pour l'établissement des rapports sur l'environnement des pays de l'EOCAC, il est proposé d'élaborer pour les différentes régions (par exemple, pour l'Asie centrale), sur la base des indicateurs retenus des «signaux écologiques» qui permettraient aux pays considérés d'uniformiser leurs rapports et de se préparer à l'évaluation à laquelle il est prévu de procéder à Belgrade.
